



## **Ballaigues**

*Bulletin communal, no 122, février 2018*

*Madame,  
Monsieur,*

*2018, l'année de la rénovation. Après plusieurs années consacrées à la mise à niveau des infrastructures : eaux, épuration, énergie, multimédias ; travaux indispensables mais générateurs de nuisances et de coûts importants, la Municipalité vous propose au menu de cette année, en plat principal, la rénovation de l'auberge, café-restaurant de la Croix d'Or.*

*La présence d'un lieu de vie, de rencontre et de convivialité est indispensable au maintien d'un lien social et d'un savoir vivre ensemble. La Municipalité de Ballaigues l'a bien compris depuis fort longtemps, puisque qu'elle a acquis la Croix d'Or, promue auberge communale, en 1788 déjà, fonction qu'elle remplit sans interruption depuis lors, soit durant 230 ans. C'est dire si la vieille dame méritait un sérieux coup de jeune !*

*L'auguste bâtiment a été complètement vidé, pour permettre un réaménagement intégral et une modernisation indispensable à un fonctionnement digne du 21<sup>e</sup> siècle. Tout l'art de l'opération consistera à marier harmonieusement le moderne et l'historique, en créant un lieu lumineux, accueillant et sympathique. Les travaux s'étaleront sur toute l'année 2018 et si nous sommes épargnés par des imprévus trop conséquents, la Municipalité aura le plaisir de procéder à l'inauguration et à la mise en service de la Croix d'Or en fin d'année.*

*Cet important chantier ne ralentit en rien la marche courante des affaires publiques. Le réaménagement de l'entrée Est du village avec le nouvel accès à l'usine Dentsply – Sirona, ainsi que le changement de la conduite d'eau du Friand au Creux, en prévision du raccordement au réseau de Vallorbe et au réseau régional ERNOM, seront réalisés en 2018.*

*La mise en conformité de la Commune de Ballaigues aux exigences de la LAT, par la réalisation d'un nouveau PGA (Plan général d'Affectation) est également mise en œuvre au travers de l'établissement d'une zone réservée, recouvrant la totalité de l'actuelle zone à bâtir.*

*La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2018 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.*

*Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay*

## GREFFE MUNICIPAL

Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12  
E-mail: ballaigues@bluewin.ch

Le Greffe municipal  
est ouvert comme suit :

**Tous les jours  
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30  
sauf le lundi matin,  
le mercredi et le vendredi après-midi**

## CONTROLE DES HABITANTS

Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12  
E-mail :  
controlehab.ballaigues@bluewin.ch

Le bureau du contrôle des habitants et police des  
étrangers est ouvert comme suit:

**du mardi au vendredi  
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30  
(fermé le lundi toute la journée  
et le vendredi après-midi)**

## BOURSE COMMUNALE

Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12  
E-mail : bourse.ballaigues@bluewin.ch

Le bureau de la bourse communale est ouvert  
comme suit :

**Le mardi  
de 10h à 12h et de 14h à 16h**

En cas de nécessité en dehors des jours et des heures  
d'ouverture indiqués, chacun peut demander un  
rendez-vous par téléphone.

## VOIRIE, EAUX ET BATIMENTS

Tél. 021/843.99.15, Fax 021/843.99.16  
M. Michel Tharin 079/324.53.53  
E-mail : voirie@ballaigues.ch

## BUREAU DE VOTE

Lors de chaque votation, le bureau de vote est  
ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire  
suivant :

**le dimanche de 10 heures à 11 heures**

Chaque électeur peut aussi voter **par  
correspondance** au moyen du matériel reçu à  
domicile qui est le seul valable.

**Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux**  
sont prévus aux dates suivantes, soit les :

4 mars 2018 – 10 juin 2018  
23 septembre 2018 – 25 novembre 2018

## DECHETTERIE COMMUNALE DE LA POUET ADZE

Route des Cernys  
**Tél. du surveillant 079/130.46.20  
ou 021/565.65.17**

La déchetterie est ouverte comme suit :

**le mercredi de 09h à 12h  
le vendredi de 13h30 à 17h  
le samedi de 9h à 12h30  
(fermeture aux dates suivantes :  
30 mars 2018, Vendredi-Saint  
mercredi 1<sup>er</sup> août 2018  
mercredi 26 décembre 2018  
mercredi 2 janvier 2019)**

En application des dispositions légales, les feux de  
déchets ne sont plus pratiqués.

Les matériaux tels que : béton propre, débris de  
verre (verrerie, vitrines), terre, pierre, sable, gravats,  
résidus de revêtement routier (asphaltes), mortier  
de ciment, briques (terre cuite, ciment, isolants),  
tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, laine  
de verre, laine de pierre, **doivent être acheminés sur  
une décharge contrôlée pour matériaux inertes.**  
**Suite à une nouvelle directive, nous vous informons  
que le fibrociment Eternit doit être soigneusement  
emballé et acheminé de la même manière que les  
matériaux mentionnés ci-dessus.**

La décharge contrôlée pour matériaux inertes la plus  
proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**; elle est  
ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à  
17h. Seules les petites quantités seront encore  
tolérées dans une benne prévue à la déchetterie.

Les bois en provenance de travaux effectués dans les  
bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou  
d'un permis de construire devront être éliminés par  
les intéressés par la filière officielle (STRID SA à  
Yverdon).

## RECUPERATION DU VERRE

La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).

Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (**dépôt ouvert du lundi au samedi de 7h à 21h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.**). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons**. Seules les étiquettes sont admises.

## ORDURES MENAGERES

**Le ramassage aura lieu chaque mardi après-midi.** Veuillez prendre note des dates des collectes planifiées lors de jours fériés, savoir :

- **Lundi 24 décembre 2018 en lieu et place du mardi 25 décembre 2018,**
- **Lundi 31 décembre 2018 en lieu et place du mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019**

**Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs aux endroits prévus, marqués par des triangles jaunes, le mardi matin S.V.P.** En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec M. Michel Tharin au 079/324.53.53. **Attention, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les sacs « Trier c'est valoriser » ont remplacé les sacs STRID. Cependant, les sacs STRID restent valables jusqu'à épuisement des stocks.** Il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux. Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Une distribution gratuite de 5 sacs de 35 litres par personne et par année est prévue, chacun peut en prendre possession au bureau communal du contrôle des habitants dans le courant de l'année à sa convenance, pendant les heures d'ouverture. Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site [www.strid.ch](http://www.strid.ch).

## OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 heures auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53 ou 021/843.99.15).

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

**les mercredis 7 février, 16 mai, 8 août  
et 7 novembre 2018**

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie. **Nous vous rendons attentifs au fait que le papier en vrac ne peut plus être déposé de cette manière dans la benne à papier. Vous devez placer votre papier soit dans un carton, un sac en papier ou préparer un paquet et l'attacher. Les cartons vides doivent être pliés.**

## CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

**Alarme feu, tél. 118**

## PROTECTION CIVILE

L'essai fédéral des sirènes fixes et mobiles aura lieu pour la Protection Civile le mercredi 7 février 2018 de 13h30 à 14 heures.

## STATIONNEMENT VEHICULES

Tout stationnement de véhicules non immatriculés ou sans plaque est interdit sur le domaine public.

## LOCATIONS COMMUNALES

**Centre villageois, Vieux Collège  
Buvette du terrain de sport et refuge**

Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Bureau du contrôle des habitants tél. 021/843.99.13. Nous vous rendons attentif(ve) au fait que la buvette du terrain de sport ne pourra plus être louée de mi-mars à fin juin et de mi-août à fin novembre en raison des matchs de football prévus durant cette période de l'année.

## PROPRIETAIRES DE CHIENS

La Municipalité remercie les personnes qui font tout ce qui est nécessaire afin que leurs compagnons ne compromettent **la sécurité publique, par exemple en évitant de les laisser divaguer, en les attachant ou en les mettant sous la garde d'un conducteur, en les munissant de la puce électronique d'identification, en évitant qu'ils ne troublent le repos public pendant la nuit ou commettent certains dommages par leur besoins naturels trop souvent « proprement » ignorés par leurs maîtres sur la voie publique, à proximité des bancs publics, sur les parties herbeuses qui sont fauchées, dans les champs cultivés et pâturés par le bétail, dans la neige (à la fonte des neiges les crottes réapparaissent !) et bien sûr chez votre voisin.** La Municipalité rappelle que des sacs sont à votre disposition à divers endroits dans la Commune !

## SERVICE FORESTIER

La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit. Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.

Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. Pascal Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).

## BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La Bibliothèque communale se trouve au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal. Elle est ouverte pendant les heures d'ouverture du Contrôle des habitants, soit du mardi au jeudi de 10h00 à 11h45 et de 15h30 à 17h15, le vendredi de 10h00 à 11h45. Un beau choix de livres vous y attend. Le prix de l'abonnement est de CHF 20.- pour 50 livres.

## TELESKI DU LAC DE JOUX SA

Nous vous informons que nous avons à disposition de la population de Ballaigues deux cartes journalières valables aux téléskis de l'Abbaye, ceci pour la saison 2017/2018. En cas d'intérêt, nous vous prions de vous présenter au bureau de l'Administration communale qui sera en mesure de vous remettre ces cartes, si disponibles. Après usage, ces dernières doivent être retournées à ce même bureau.

## VaudTax 2017

Veillez prendre note de la disparition du CD Rom au profit du téléchargement du logiciel relatif à la déclaration d'impôt depuis le site internet sur [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots). Pour les administrés qui ne pourraient procéder à ce téléchargement, un nombre restreint d'exemplaires est à disposition dans les offices d'impôt ou auprès de la centrale (021/316.21.21).

## EMS DU JURA

Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser aux numéros de téléphone 021/843.80.80 ou 024/424.14.40 (Fondation Saphir à Yverdon-les-Bains).

## CONGELATEUR COMMUNAL

Il y a encore quelques cases libres au congélateur de la Société de l'Agriculture. Les personnes intéressées peuvent téléphoner à Mme Claire-Lise Michaud, concierge, au numéro de portable 079/240.34.66.

## PASSEPORT BIOMETRIQUE

Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de biométrie cantonal à Lausanne, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe), téléphone 0800.01.12.91, [info.biometrie@vd.ch](mailto:info.biometrie@vd.ch), [info.passeport@vd.ch](mailto:info.passeport@vd.ch).

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.

La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de biométrie.

## SIT BALLAIGUES

Dès à présent, vous pouvez trouver un guichet cartographique de la Commune de Ballaigues sur le site Internet : [www.ballaigues.ch](http://www.ballaigues.ch) ou sur l'adresse web : [www.carto-plus.ch/ballaigues](http://www.carto-plus.ch/ballaigues).

# Commune de Ballaigues

## Administration Générale, Finances, Police, Aménagement du territoire, Ressources Humaines, Communication

Darbellay Raphaël, syndic

Mobile 079/506.91.25

Adresse mail : [raphael.darbellay@ballaigues.ch](mailto:raphael.darbellay@ballaigues.ch)

## Forêts, Cours d'eau, Services des Eaux, Défense Incendie

Poncet Gilbert, vice-président

Mobile 079/210.93.47

Adresse mail : [gilbert.poncet@ballaigues.ch](mailto:gilbert.poncet@ballaigues.ch)

## Routes, Eclairage public, Energie, Réseau des Eaux usées, Epuration

Maillefer Thomas, municipal

Mobile 079/365.02.60

Adresse mail : [thomas.maillefer@ballaigues.ch](mailto:thomas.maillefer@ballaigues.ch)

## Bâtiments, Constructions, Gestion des Déchets, Sociétés locales, Sport, Loisirs, Culture

Faivre Jean-François, municipal

Mobile 079/690.57.24

Adresse mail : [jean-francois.faivre@ballaigues.ch](mailto:jean-francois.faivre@ballaigues.ch)

## Ecoles, Domaines, Santé Publique, Affaires sociales, Cultes, Cimetière, Protection Civile, Tourisme

Nyffenegger Christian, municipal

Mobile 079/409.22.65

Adresse mail : [christian.nyffenegger@ballaigues.ch](mailto:christian.nyffenegger@ballaigues.ch)

## Greffé municipal

Leresche Sandra, secrétaire municipale

Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12

Adresse mail : [ballaigues@bluewin.ch](mailto:ballaigues@bluewin.ch)

## Bourse communale

Michaud Marc, boursier

Tél. 021/843.99.14 Fax 021/843.99.12

Adresse mail : [bourse.ballaigues@bluewin.ch](mailto:bourse.ballaigues@bluewin.ch)

## Contrôle des Habitants

Olivieri Viviane, préposée

Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12

Adresse mail : [controlehab.ballaigues@bluewin.ch](mailto:controlehab.ballaigues@bluewin.ch)

## Service des Eaux, Voirie, Epuration, Bâtiments

Tharin Michel, chef de service

Tél. 021/843.99.15

Mobile 079/324.53.53

Rodrigues Magalhaes Anibal

Mobile 079/454.51.38

Poschung Sidney

Mobile 079/763.01.57

Adresse mail : [voirie.ballaigues@bluewin.ch](mailto:voirie.ballaigues@bluewin.ch)

## Service des Forêts (Triage du Suchet – 1355 L'Abergement)

Bays Pascal, garde forestier

Tél. 024/441.68.11,

Fax 024/843.68.12

Mobile 079/434.88.29

Adresse mail : [triage.suchet@bluewin.ch](mailto:triage.suchet@bluewin.ch)

## Surveillant permanent de la faune

Seletto Alain, garde-faune

Tél. 079/237.42.58

## Déchetterie

Dutoit Philippe, surveillant de la déchetterie

Tél. 079/130.46.20